

1 Présentation de l'enquête SFP 2012

1.1 L'enquête

La forêt privée est constituée de l'ensemble des parcelles de forêt détenues par des personnes physiques ou morales privées, et par certains organismes publics qui ne relèvent pas du régime forestier (ce régime concerne les forêts de l'État, des collectivités territoriales et de certains établissements publics).

L'enquête porte sur les ensembles de parcelles de plus d'un ha, appartenant à un seul propriétaire dans un département donné. Elle utilise comme base de sondage le cadastre au 31 décembre 2009. À cette date, le cadastre recense un total de près de 3,5 millions de propriétaires privés, dont plus de 1 million a 1 hectare et plus de forêt dans un même département pour une superficie totale de 8,3 millions d'hectares de forêt. La construction de l'échantillon permet une représentativité régionale des propriétés forestières départementales de 1 hectare et plus telles qu'elles sont déclarées au cadastre au 31 décembre 2009.

L'enquête permet de décrire des « profils types » de propriétés et de propriétaires. Les propriétés peuvent être distinguées selon divers critères structurels tels que la nature juridique ou la taille, et les propriétaires selon leurs pratiques de gestion, tant en termes économiques (production de bois), que social (emplois, loisirs) et environnemental. L'enquête vise aussi à identifier les freins et les mesures susceptibles d'accroître la mobilisation du bois.

L'enquête a été conçue et conduite par les services centraux et régionaux de la statistique du ministère de l'agriculture (SSP et Srise) avec l'appui du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) pour l'accès aux données cadastrales et la conception du questionnaire.

Les refus de réponse à l'enquête ont été peu nombreux : environ 2 % des propriétaires contactés, sans variabilité marquée selon la classe de surface en forêt, ou la nature juridique (personne morale/physique). En cas de refus de réponse, de propriétaire injoignable ou hors champ de l'enquête, deux échantillons de réserve ont été prévus. Une unité non-répondante de l'échantillon de départ a ainsi été remplacée, lorsque cela a été possible, par une unité de même strate de l'échantillon 2 (puis en cas de nouvelle défection, par une unité de même strate de l'échantillon 3). Lorsque le remplacement n'a pas été possible (cas en particulier des strates exhaustives), des coefficients d'extrapolation ont été appliqués.

1.2 Historique des enquêtes sur la structure de la forêt privée

L'enquête sur la structure de la forêt privée en 2012 est la troisième génération d'enquête par sondage visant à décrire les caractéristiques physiques des forêts privées, de leurs propriétaires et leurs modes de gestion, après l'enquête sur les structures économiques de la sylviculture (ESSES) réalisée sur la période 1976-1983, et l'enquête sur la forêt privée de 1999.

- L'enquête de 2012 repose sur des bases méthodologiques très proches de celle de 1999 : même base de sondage (le cadastre, mis à jour en 1998 pour l'enquête 1999, et en 2009 pour l'enquête 2012) et même univers de tirage (propriétés d'1 hectare et plus de forêts privées dans un même département) ;
- même objectif de représentativité régionale de la surface en forêt déclarée dans le cadastre ; questions identiques à celles de 1999 sur les tailles, la structure du peuplement, la nature juridique, la constitution des propriétés, les récoltes, les travaux et la main-d'œuvre.

L'enquête de 2012 diffère cependant de l'enquête de 1999 sous certains aspects :

- le plan de sondage est légèrement différent, avec une stratification selon le département, la nature juridique (personne morale ou physique) et 8 classes de taille de superficie (contre 3 classes de taille en 1999, variables selon les départements en fonction de la dispersion des surfaces forestières). Les deux échantillons sont donc indépendants et ne permettent pas le suivi individuel des propriétés ;
- le questionnement est mis à jour pour tenir compte de nouveaux besoins d'informations sur la gestion, l'environnement, la fiscalité et les assurances.